

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2022

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES -
(N° 443)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CD475

présenté par

M. Wulfranc, M. Jumel, M. Chassaigne, Mme Bourouaha, M. Brotherson, M. Castor,
M. Chailloux, M. Dharréville, Mme Faucillon, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq,
M. Maillot, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier et
M. William

ARTICLE 11 QUATER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

En l'absence d'étude d'impact, accorder des dérogations aux interdictions et aux prescriptions fixées par les plans de prévention des risques d'inondation pour permettre l'implantation d'installations de production d'énergie solaire n'apparaît pas opportun. Les auteurs de l'amendement proposent en conséquence la suppression de l'article.